



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

La « reprise » dans les universités et la recherche ne peut se faire au détriment de la santé des personnels

Dans un courrier daté du 20 avril, adressé aux présidents et directeurs des établissements de l'ESR, la ministre écrit : « *les cours en présentiel pour les étudiants ne reprendront pas d'ici à l'été dans les établissements d'enseignement supérieur.* »

Il est vrai que les étudiants peuvent se garder tout seuls, il n'est donc pas besoin de transformer les universités en garderies/*clusters* de contamination pour répondre aux pressions pour assurer le « redémarrage de l'économie », comme c'est le cas pour les écoles, collèges et lycées.

Réouverture des écoles, collèges et lycées : signez la pétition nationale de la FNEC-FP FO

Le gouvernement a décidé la réouverture des écoles, collèges et éventuellement des lycées, sans les tests ni les équipements de protection nécessaire. La crainte que cela entraîne une deuxième flambée épidémique est étayée par des études scientifiques¹, et nous concerne tous. FO ESR vous invite donc à signer la pétition qui demande l'application de l'avis du CHSCT ministériel de l'Éducation nationale, qui enjoint notamment « *un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité* » : signature en ligne [ici](#).

ESR : une très grande latitude d'ouverture... sans aucune mesure sanitaire explicite !

Le courrier précité de la ministre indique aussi que « *les établissements resteront ouverts pour accueillir les activités le nécessitant* » et précise que « *cela pourrait concerner le fonctionnement des laboratoires, les activités administratives indispensables à la préparation de la rentrée (candidatures dans les formations, inscriptions, ...), ainsi que l'accueil d'étudiants, notamment pour les épreuves des concours devant se dérouler en présentiel* ».

Ceci ouvre en fait de très grandes possibilités d'ouverture. Ce flou permet même que des universités envisagent toujours de tenir des examens en présentiel en juin ou juillet.

Aucune mesure sanitaire n'est citée dans le courrier, hors les espacements de tables pour les concours qui se tiendraient éventuellement dans des locaux universitaires !

1 Selon un rapport de l'Inserm : « *La levée du confinement sans stratégie de sortie entraînerait une deuxième vague écrasant largement le système de santé. Le tracement et dépistage massif de cas-contacts pour les isoler rapidement sont nécessaires pour envisager des stratégies de distanciation sociale qui relâchent progressivement les contraintes actuelles (plus grande proportion de personnes retournant au travail, réouverture progressive des activités), tout en maintenant les écoles fermées et les personnes âgées isolées. Dans l'attente de parvenir à ces capacités, le prolongement du confinement serait nécessaire.* » **Impact attendu du confinement en Île-de-France et stratégies de sortie possibles**, Laura Di Domenico, Giulia Pullano, Chiara E. Sabbatini, Pierre-Yves Boëlle, Vittoria Colizza, disponible à l'adresse : https://www.epicx-lab.com/uploads/9/6/9/4/9694133/inserm-covid-19_report_lockdown_idf-20200412.pdf.

Pour FO ESR, il ne peut y avoir de « reprise » au détriment de la santé des personnels comme des étudiants.

→ **Pas d'épreuves en présentiel**

→ **Pas de réouverture des services au public (en particulier des B.U.)**

→ **Présence sur site des personnels limitée au strict minimum.**

L'OMS recommande le dépistage préalable lors de tout déconfinement. Selon l'étude déjà citée de l'Inserm : « *Contrôler l'épidémie sans dépasser les capacités du système de santé nécessite d'associer des mesures de distanciation sociale à un dépistage massif pour identifier et isoler rapidement les patients infectieux.* »

Pas de tests, pas de masques, pas de reprise !

Le confinement a été mis en place par le gouvernement comme palliatif à l'absence d'autres moyens et personne ne souhaite sa prolongation. Mais comme dit plus haut, la reprise ne peut se faire dans n'importe quelles conditions.

Pour FO ESR la reprise d'activités ne peut avoir lieu sans :

- le **recensement préalable de tous les personnels vulnérables et de tous ceux qui ont des proches « à risque »**, les personnels recensés ne devant pas revenir sur site
- un **dépistage préalable de tous les personnels** devant revenir sur site
- la **mise à disposition en nombre suffisant de masques FFP 2** (les seuls reconnus dans le Code du travail comme équipement de protection individuelle, les seuls permettant de protéger le porteur comme les autres)
- le recensement des stocks et la **mise à disposition de tous les autres produits et équipements de protection des personnels** (gants, lunettes, produits hydro-alcooliques, parois plexiglas là où c'est nécessaire, etc.)
- les **nettoyages et désinfections** préalables à toute reprise comme ultérieurs, avec le recrutement des personnels nécessaires.

C'est en ce sens que les représentants FO ESR interviennent dans les CHSCT des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est ce que demande FO ESR à la ministre.

Sans ces garanties, les personnels pourront exercer leur droit de retrait.

Un préavis de grève à partir du 11 mai a en outre été déposé.

Montreuil, le 29 avril 2020